

LES PRINCIPALES MALADIES CONTAGIEUSES

Mesures à prendre en milieu scolaire (arrêté du 3 mai 1989)

MALADIES	Durée d'éviction du sujet porteur	Mesures à prendre pour l'environnement
GRIPPE H1N1...	Suivre les instructions les plus récentes...	
COQUELUCHE	30 jours à compter des premières quintes ou 5 jours à compter du début du traitement.	Pas d'éviction. Pas de désinfection des locaux.
DIPHTERIE	30 jours d'éviction à compter de la guérison clinique.	Pas d'éviction.
FIEVRES TYPHOÏDES ET PARATYPHOÏDES	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Pas d'éviction. Renforcement des règles d'hygiène individuelle et collective.
GALE	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Pas d'éviction. Désinfection de la literie.
HEPATITE A	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Renforcement des mesures d'hygiène rigoureuses collectives et individuelles.
IMPETIGO	Éviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction. Renforcement des règles d'hygiène individuelle (mains - ongles).
INFECTION PAR LE VIH (VIRUS DU SIDA) OU LE VIRUS DE L'HEPATITE B	Pas d'éviction.	Pas d'éviction. Utilisation systématique de gants à usage unique pour toute plaie soignée à l'école.
MENINGITE CEREBRO-SPINALE	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Pas d'éviction scolaire. Prophylaxie médicamenteuse des sujets au contact. Si méningite du groupe A ou C, vaccination des sujets ayant des contacts fréquents. Pas de fermeture de l'école ou de désinfection des locaux.
MENINGITE VIRALE	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Pas d'éviction.
PEDICULOSE (POUX)	Pas d'éviction <u>si traitement</u> .	Pas d'éviction. Désinfecter la literie, laver les draps et les taies d'oreiller.
ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Pas d'éviction. Vaccination recommandée chez les personnes non vaccinées et n'ayant pas eu antérieurement la maladie. Dès qu'un cas de rubéole se déclare, les femmes en âge de procréer doivent être informées et le signaler à leur médecin.
SCARLATINE	Éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant du traitement.	Pas d'éviction. Si épidémie (3 cas en 8 jours dans la même classe), prélèvement de gorge et traitement antibiotique à l'initiative des autorités sanitaires.
TEIGNE	Éviction jusqu'à la présentation d'un certificat attestant qu'un examen microscopique a montré la disparition de l'agent pathogène.	Dépistage systématique. Surveillance et traitement si nécessaire.
TUBERCULOSE	Éviction jusqu'à la présentation d'un certificat attestant la non contagiosité.	Pas d'éviction. Dépistage systématique.
VARICELLE SYNDROME GRIPPAL	Éviction jusqu'à guérison clinique.	Pas d'éviction.

